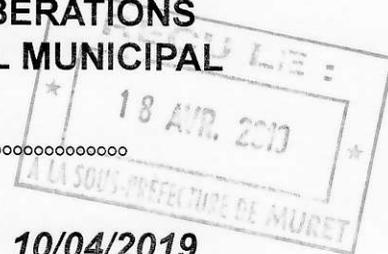


Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- absents excusés 0
- représentés 0
- Ayant pris part à la délibération 7

Date de la convocation : 5/04/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



oooooooooooooooooooooooooooo

Séance du 10/04/2019

OBJET : AVENANT N°1 AU LOT N°2 «CHARPENTE BOIS, COUVERTURE tuile BARDAGES métalliques» du marché de travaux portant sur la reconstruction et l'extension de la salle des fêtes.

L'an deux mille dix neuf et le 10 avril à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, MARTY Lætitia, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la délibération n° 2018-01 du 12 avril 2018 a porté l'attribution du lot N° 2 «CHARPENTE BOIS, COUVERTURE tuile BARDAGES métalliques» du marché de reconstruction et d'extension de la salle des fêtes à la société SARL DUPUY FRERES.

Monsieur le maire indique au conseil municipal que des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour le lot n°2 , notamment pour prendre en compte l'ajout de nouvelles charpentes et couvertures sur le volume annexe de l'office.

Il propose l'avenant n°1 suivant :

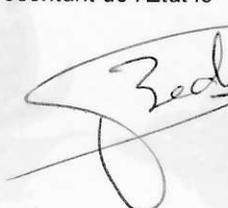
	HT	TTC
Montant initial du marché	43 115,50 €	51 738,60 €
Montant de l'avenant n°1	4 949,00 €	5 938,80 €
Écart au montant initial du marché	11,48%	11,48%
Nouveau montant du marché	48 064,50 €	57 677,40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 tel que présenté ci dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché pour les montants indiqués ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier ;
- D'inscrire les dépenses au chapitre 23 du budget primitif d'investissement

Ainsi fait et délibéré à BAX, le jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 18 avril 2019




Le Maire, P.BEDEL

